

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 09 AVRIL 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

N° 18-DCM-DGS-026

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE NEUF AVRIL à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Avril 2018

**OBJET DE LA DELIBERATION : EXAMEN ET ADOPTION DES COMPTES
ADMINISTRATIFS 2017**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Paul MOUROT – Daniel VESSEREAU – Jean-Claude VEGA – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Patrick ROUAS – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – François MEURIER

POUVOIRS : Lionel RIQUELME à Viviane TIAR
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES
Bénédicte LE MOIGNE à Christian GARNIER
Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND
Dominique ROLLAND à Agnès BIASUTTO
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Le Maire

ABSENTS : Marie-Paule DELAROCQUE – Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

M. Christian GARNIER, 1^{er} Adjoint, assure la présidence de la séance. M. Le Maire s'étant retiré.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

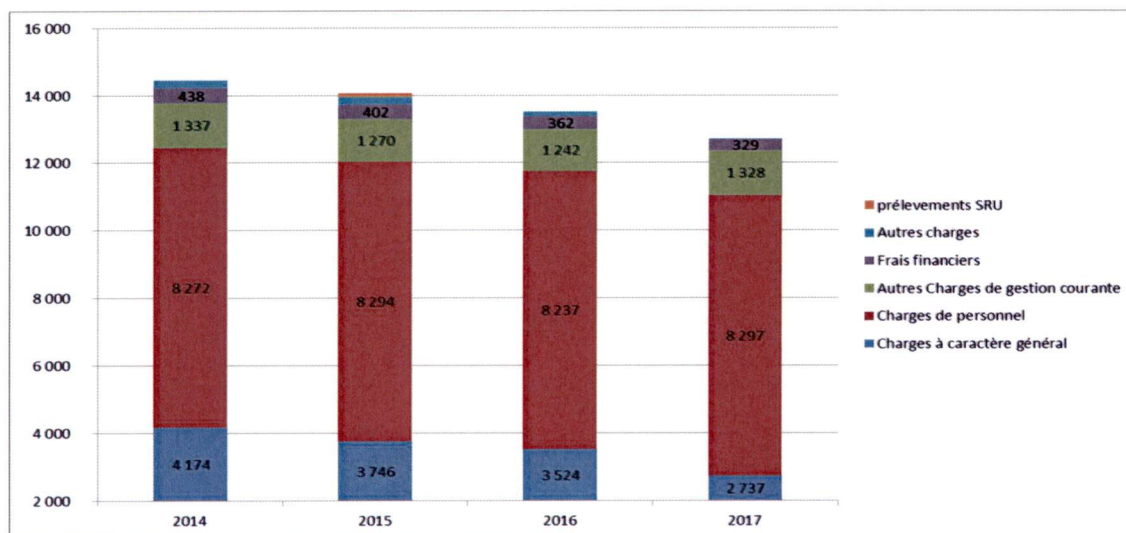
Le compte administratif retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement pour un exercice donné.

Le projet de délibération présenté propose au Conseil l'approbation du Compte Administratif 2017.

LE BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses totales de fonctionnement au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 14 334 910,74€ (-3,9% par rapport à 2016) et les recettes totales de fonctionnement à 15 258 747,36€ (-3,9%), soit un résultat comptable de 923 836,62 €. Les dépenses réelles sont de 12 713 057,86 € :



Les charges à caractère général (chapitre 011) s'établissent à 2 736 541,38 €. Cette diminution par rapport à 2016 s'explique notamment par le transfert à TPM de la compétence collecte des ordures ménagères. Par ailleurs, les efforts de gestion et de rationalisation de nos dépenses ont été maintenus.

Les frais de personnel (012) affichent une légère hausse de 0,6 % à 8 296 973,70€ comprenant la réintégration du personnel de la régie des transports en année pleine et la hausse du point d'indice de 0,6%.

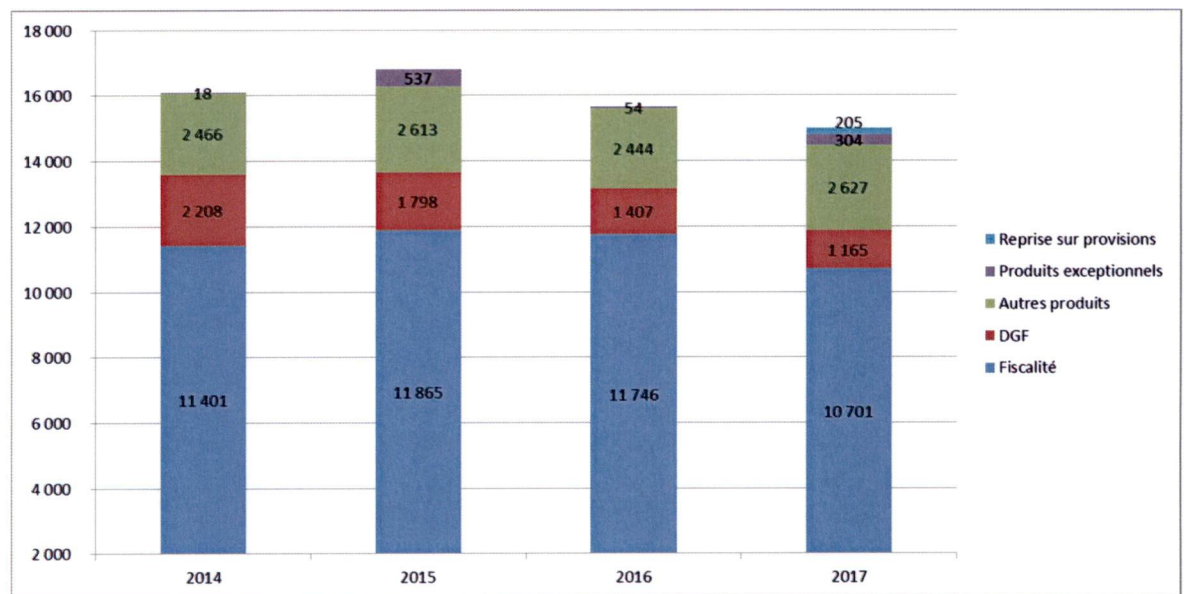
Les autres charges de gestion courante (65) s'élèvent à 1 328 003,43 €. Il s'agit du paiement des subventions, des participations à des organismes publics ou privés et des indemnités des conseillers municipaux. En 2017, ces charges comprennent l'annulation partielle des deux titres exécutoires qui avaient été émis en 2012 par la commune, dans le cadre du PAE de la Mounine pour plus de 200 000€. Sans cette charge exceptionnelle, ce poste budgétaire est en diminution.

Les charges financières (66) s'élèvent à 328 827,31€ contre 362 096,53 € en 2016.

Les atténuations de produits (014) se montent à 10 125,95 €. Il s'agit du reversement au Conseil Départemental de la taxe de séjour 2016.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 15 001 914,55€ :



Les Dotations et participations (chapitre 74)

Ce poste s'établit à 2 069 015,32 € contre 2 345 824,32€ en 2016. L'essentiel de cette baisse provient de la DGF en diminution de près de 250 000 €.

Les impôts et taxes (73)

La baisse de ce chapitre budgétaire en 2017 s'explique par le transfert à TPM de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de la taxe de séjour.

Le produit des 3 taxes ménages est en augmentation de 2,1% à 8 464 309 € contre 8 295 207 € en 2016. La taxe additionnelle sur les droits de mutation est en augmentation de 17% à 653 874,81€. L'attribution de compensation s'élève à 898 978,74€ suite au transfert de la TEOM. Nos autres ressources sont stables.

Les produits exceptionnels (77) s'élèvent à 303 635,46 € correspondant pour l'essentiel à des cessions foncières.

L'endettement

L'encours de la dette au 31 décembre 2017 s'établit à 8 722 050 €. Il était de 9 619 281 € en 2016. L'encours de dette par habitant a été ramené à 736 € pour une moyenne des communes de la même strate de 918 €.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 333 605,40 € dont 905 014,20 € de remboursement d'emprunts. Les travaux en régie réalisés par les services municipaux s'élèvent à 219 985,53 €.

276 154,02€ ont été consacrés aux **études (20)** concernant les aménagements urbains, nos équipements (structure, désamiantage...) ainsi que divers diagnostics géologiques et hydrauliques.

Les **immobilisations corporelles (21)** s'élèvent à 2 619 720,03 €. Il s'agit notamment d'acquisitions foncières pour 1 063 000 € (Cave Vinicole pour 500 000€, terrain bâti Casoni pour 350 000€, terrain bâti Cortelloni pour 213 000€), des travaux de requalification du chemin de l'Artaude pour 470 000€, de l'entrée ouest de la Commune pour 190 000 €, de la construction du préau de l'école Sandro (125 000€), de divers travaux de voiries, de l'achat de véhicules neufs, de l'entretien et de l'équipement des bâtiments communaux ainsi que des travaux de requalification de l'entrée ouest du parc Cravéro.

Les **immobilisations en cours (23)** enregistrent pour 1 250 000 € les avances faites à la SAGEP concernant la reconstruction du Centre Technique Municipal, la rénovation des logements de l'école Sandro et le nouveau centre culturel.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 344 657,87 € et se composent de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 2 000 000 €, des subventions d'investissement (676 237,32€), du FCTVA (419 229,00 €) et de la taxe d'aménagement (98 436,86€).

Le résultat d'exécution

Le budget principal présente un excédent brut de clôture de 2 005 290,67 € et un excédent net, c'est-à-dire incluant les restes à réaliser, de 2 319 093,57€.

CA 2017	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat brut de clôture n-1	- 319 716,27 €	4 025 097,78 €	3 705 381,51 €
Affectation du résultat à l'investissement		2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
Résultat de l'exercice	- 623 927,46 €	923 836,62 €	299 909,16 €
Résultat brut de clôture	- 943 643,73 €	2 948 934,40 €	2 005 290,67 €
Solde des restes à réaliser	313 802,90 €		313 802,90 €
Résultat net de Cloture	- 629 840,83 €	2 948 934,40 €	2 319 093,57 €

LES BUDGETS ANNEXES :

Budget annexe du service de distribution d'eau potable

CA 2017	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat brut de clôture n-1	- 40 242,31 €	89 328,68 €	49 086,37 €
Affectation du résultat à l'investissement		41 000,00 €	41 000,00 €
Résultat de l'exercice	114 888,90 €	7 799,01 €	122 687,91 €
Résultat brut de clôture	74 646,59 €	56 127,69 €	130 774,28 €
Solde des restes à réaliser	- 90 352,27 €		- 90 352,27 €
Résultat net de Cloture	- 15 705,68 €	56 127,69 €	40 422,01 €

Ce budget est transféré à la Métropole à compter du 1^{er} janvier 2018.

Budget annexe de la Régie des transports routiers

CA 2017	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat brut de clôture n-1	183 485,02 €	13 151,12 €	196 636,14 €
Affectation du résultat à l'investissement			- €
Résultat de l'exercice	19 540,93 €	22 013,66 €	41 554,59 €
Résultat brut de clôture	203 025,95 €	35 164,78 €	238 190,73 €
Solde des restes à réaliser	- 87 069,14 €		- 87 069,14 €
Résultat net de Cloture	115 956,81 €	35 164,78 €	151 121,59 €

L'acquisition d'un nouveau bus a été engagée.

Budget annexe de la Régie des Pompes Funèbres

CA 2017	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat brut de clôture n-1	694,40 €	10 467,57 €	11 161,97 €
Affectation du résultat à l'investissement			- €
Résultat de l'exercice	- €	0,33 €	0,33 €
Résultat brut de clôture	694,40 €	10 467,90 €	11 162,30 €
Solde des restes à réaliser	- €		- €
Résultat net de Cloture	694,40 €	10 467,90 €	11 162,30 €

Ce budget sera clôturé à l'issue de ce compte administratif.

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, et ne participant pas au vote, le 1^{er} Adjoint assure la présidence de la séance.

☞ **Le Conseil Municipal, est invité à se prononcer sur l'adoption des Comptes Administratifs 2017 du Budget Principal et des Budgets Annexes tels qu'exposés ci-dessus, et annexés à la présente.**

- Budget Principal : **Adopté à la MAJORITÉ**
24 Voix POUR
6 Voix CONTRE (Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – François MEURIER)
- Budget Annexe du service de distribution d'eau potable : **Adopté à la MAJORITÉ**
24 Voix POUR
6 Voix CONTRE (Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – François MEURIER)
- Budget Annexe de la régie des transports routiers : **Adopté à la MAJORITÉ**
24 Voix POUR
6 Voix CONTRE (Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – François MEURIER)
- Budget Annexe de la régie des Pompes Funèbres : **Adopté à la MAJORITÉ**
24 Voix POUR
6 Voix CONTRE (Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – François MEURIER)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.